

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE BOLTON OUEST

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE  
SECRÉTAIRE-TRESORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ QUE:-

The following by-laws were recently adopted by the municipal council at the regular meeting held August 1, 2011 and can be consulted at the municipal office during regular office hours:

The by-law #332-2011 concerning the code of ethics and moral philosophy for elected officials and it comes into effect according to the law.

The bylaw #267-2008-11-01 modifying the permits and certificates bylaw #267-2008 concerning stop work orders and it comes into effect according to the law.

\*\*\*\*\*

Les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal à la réunion régulière du 1 août 2011 et peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture:

Le règlement #332-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie s'applique à tout membre du conseil municipal et il entrera en vigueur selon la loi.

Le règlement #267-2008-11-01 modifiant le règlement de permis et certificats #267-2008 concernant des ordres de cesser des travaux et il entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ À BOLTON-OUEST CE 4 ième jour du mois d'août 2011**

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière